

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « patrimoine, travaux, voirie et environnement »

séance du 15 juin 2009
séance du 4 juin 2009

41 Marchés publics – reconstruction et extension d'un centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain » lot 4 – avenant n°1

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI,
M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN,
Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointe & Maires-adjoints :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. KCHOK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint expose :

Par délibération du 19 novembre 2007, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à lancer et à signer le marché public pour la reconstruction et l'extension d'un centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain » situé à Creil – 181 rue Henri Bessemer. Le lot n°4 (charpente bois en lamellé collé) a été attribué à l'entreprise Bois et Structure du Pâtis sise à Saint Paul (60650) et notifié le 30 juillet 2008 pour un montant de 196 375,60 € H.T.

Lors des travaux du lot ci-dessus mentionné, des désordres ont été constatés sur des parties non visibles initialement relevant de sujétions techniques imprévues. Les travaux complémentaires porteront sur :

- Création de chevêtre bois pour châssis bât A pour un montant HT de 5 890,88 €

Auparavant les châssis du bâtiment A étaient fixés directement au bardage métallique sans support secondaire. Le besoin de chevêtres n'a pas été clairement défini au CCTP et l'entreprise est partie sur l'ancien système de fixation qui n'est plus utilisé aujourd'hui. Ceci nécessite la réalisation de chevêtre bois pour fixer les châssis PVC et le bardage métallique suivant les méthodes constructives actuelles.

Aussi, il est nécessaire de signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°4. L'avenant entraîne une augmentation de 3 % du montant initial du marché

Marché initial (lot n°4) :	196 375,60 € H.T.
Avenant n°1 :	5 890,88 € H.T.
Montant total du marché (lot n°4) :	202 266,48 € H.T.

Il vous est demandé :

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

- d'entériner le montant de l'avenant n°1,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°4 (charpente bois en lamellé collé) avec l'entreprise Bois et Structure du Pâtis sise à Saint Paul (60650).

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 20,

Vu la délibération municipale n°28 du 19 novembre 2007 autorisant monsieur le Maire à lancer et à signer le marché public passé selon une procédure d'appel d'offres relatif à la reconstruction et à l'extension du centre d'entreprises « Le Bois Saint Romain »,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Patrimoine, travaux, voirie et environnement » en date du 4 juin 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires pour le lot n°4 (charpente bois en lamellé collé) avec l'entreprise Bois et Structure du Pâtis sise à Saint Paul (60650),

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de travaux complémentaires au marché conclu avec l'entreprise Bois et Structure du Pâtis sise à Saint Paul (60650) pour un montant de 5 890,88 € H.T.

Article 2 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

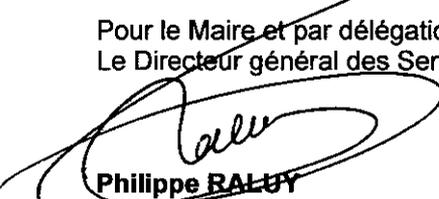
Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services


Philippe RALUY


Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr